



Analyse du projet d'arrêté relatif aux énergies renouvelables électrogènes

Communiqué de Sauvons Le Climat

Jean-Pierre Pervès après analyse de ce projet d'arrêté, s'inquiète d'une fuite en avant dans le déploiement des énergies intermittentes, peu efficaces pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre et d'un coût élevé pour les français.

Voici le sommaire de son analyse.

Le gouvernement français, dans sa proposition d'arrêté relatif à la PPE 2018/2023¹, propose d'accélérer considérablement le déploiement des électricités éolienne et photovoltaïque en particulier. Ces énergies présentent bien sûr l'avantage d'être renouvelables, même si leur intermittence et des productions très aléatoires les rendent dépendantes de moyens de centrales de back-up, qui sont majoritairement en France des centrales déjà non émettrices de gaz à effet de serre (GES).

Or le marché de l'électricité en France, et plus largement en Europe, est dans la tourmente : les moyens classiques de production (nucléaire, fossiles et hydraulique en France) sont soumis à la loi du marché et portent toute la responsabilité d'ajustement du réseau et de garantie de fourniture. Quant aux énergies renouvelables, elles bénéficient de tarifs élevés et garantis à long terme, d'une garantie d'achat de leur production et d'aucune responsabilité. Priorité est donnée sur le marché à des énergies chères et non garanties, les énergies compétitives et pilotables devant s'effacer !

Le gouvernement français s'attache à prolonger les privilèges dont bénéficient ces énergies renouvelables intermittentes(EnR) aux dépens des autres productions décarbonées :

- Par rapport à 2015 l'éolien terrestre devrait passer de 9.120 à 21.800 ou 23.300 MW en 2023 (selon les deux scénarios bas et haut) et le solaire de 6.200 MW à 18.200 ou 20.200 MW.
- L'objectif visé pour l'éolien marin est de 3000 MW.

Au total la puissance intermittente devrait être en 2023 2,8 à 3 fois plus élevée qu'aujourd'hui, passant de 16.500 MW à 43.000 ou 46.500 MW, soit environ 70% de la puissance actuelle des centrales nucléaires. **Nous n'analysons dans cette étude que le scénario bas, déjà peu réaliste.**

La production de l'éolien et du solaire va passer de 26.1 TWh en 2015 à 72 TWh en 2023 (soit 14,6 % de la production). Cette augmentation se fera très majoritairement aux dépens de la production nucléaire car la faible contribution des fossiles (6,2 % en 2015) devra être maintenue en large partie pour faire face aux conditions hivernales et contribuer au suivi du solaire en été. Le nucléaire verra sa contribution diminuer d'environ 20 %, d'où l'embarras du gouvernement qui n'a pu proposer en même temps sa programmation pluriannuelle.

Le gain en termes de gaz à effet de serre sera au mieux très faible (quelques millions de tonnes de CO₂ sur les 320 émis annuellement) et même négatif si le parc nucléaire était réduit². L'investissement éolien et solaire d'ici 2023 pourrait atteindre une soixantaine de milliards alors que pour prolonger le parc nucléaire il faudrait investir 6.7 fois moins pour une même quantité d'énergie produite sur 20 ans (55 milliards d'ici 2025).

La programmation pluriannuelle proposée n'est donc justifiée :

- Ni du point de vue environnemental car c'est sur les secteurs des transports et du bâtiment que les efforts devraient être portés (70 % du CO₂ émis en France).

¹ <http://www.lechodusolaire.fr/wp-content/uploads/2016/04/ProjetArretePPI-110416.pdf>

² L'Allemagne, avec 74 GW intermittents en 2014 émettait dix fois plus de CO₂ que la France et leurs rejets, étaient au même niveau qu'en 1999

- Ni du point de vue économique car elle se traduira par une augmentation inacceptable du coût de l'électricité, pour les familles en particulier³, et parce que la quasi-totalité du matériel (éoliennes et panneaux photovoltaïques) seront importés.

A ces remarques il faudrait ajouter la difficulté de gestion des énergies intermittentes à l'horizon 2023, analysée en détail dans cette étude.

Toutes les sources d'électricité auraient dû être étudiées ensemble et mises en perspective les unes avec les autres. Il n'y a ni étude d'impact, ni évaluation des coûts générés en regard des productions attendues. C'est ce que cet article va s'attacher à préciser.

Vous trouverez son analyse sur le site de Sauvons Le Climat :

http://www.sauvonsleclimat.org/images/articles/pdf_files/etudes/Analyse%20projet%20arrete%20PE%202018_2023.pdf

³ L'Allemagne, impose aux familles un prix d'électricité double de celui de la France